



DATE DE CONVOCATION
22 JANVIER 2026

DATE D'AFFICHAGE
22 JANVIER 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **18**
VOTANTS : **19**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2026 AU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER – BANQUE DES TERRITOIRES.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

ID : 003-210301388-20260126-FINANCEMENTEGIS-DE

S²LOGO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

Le Vingt-Six Janvier à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.
Mme PÉRICHON. M. HUSSON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. ROUSSILHE, pouvoir à M. GANTHER.

Absents :

- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour l'opération suivante: Études de programmation Friche Charondière.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain et vise à affiner la première étude de programmation réalisée par le Cabinet EGIS, notamment sur la création et la configuration des logements sur le site.

Ce marché sera réalisé par la société EGIS pour un montant de 29 600 € HT soit 35 520 € TTC.

Ce montant pourrait être financé par la Banque des Territoires à hauteur de 50% de ces dépenses.

Le plan de financement de cette opération s'établit ainsi :
Subvention du de la banque des territoires (50 % de 29 600 € HT) = 14 800 €

Autofinancement = 14 800 €

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme présenté, ainsi que le plan de financement détaillé,

.....

- de confirmer l'inscription de ces programmes au budget primitif 2026,
- de solliciter le versement de la subvention correspondante,
- de charger Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Le Maire,

- 2 FEV. 2026

Publié ou Notifié

le : 27 JAN. 2026

Accusé de réception de la télétransmission
le :

